

SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIEMENSBERGER.
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention 0
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2026
Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Chantal BONNET, Cyril CAPPE, Béatrice DE BORTOLI, Jérémie GOYEAU, Didier LANDES, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.
Excusée : Océane DERRIEN
Absent : Laurent MOURS
Pouvoirs : Océane DERRIEN à Jacques RIEMENSBERGER
Laurent MOURS à Cyril CAPPE
Secrétaire de séance : Christophe SCHLATTER

1 – ANALYSE DU DEVIS CONCERNANT L'ACHAT DE CASES DE COLUMBARIUM POUR LE CIMETIERE DU BOURG DE LAVERGNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'extension de l'espace cinéraire du cimetière communal afin de répondre aux demandes croissantes des familles.

Dans ce cadre, une consultation a été effectuée pour l'acquisition de cases de columbarium supplémentaires. L'entreprise Fayolles-Dupouy a transmis une proposition commerciale pour la fourniture de 4 cases de columbarium.

Le montant total du devis s'élève à 1 850 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le devis présenté par l'entreprise Fayolles-Dupouy,
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de renforcer la capacité d'accueil du columbarium ;

Décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER le devis de l'entreprise Fayolles-Dupouy pour un montant de 1 850 € TTC concernant l'installation de 4 cases de columbarium.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget de la commune, exercice 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 21 avril 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER



SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir : 2
Votants : 15
Pour : 12
Contre : 2
Abstention 1

L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIEMENSBERGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2026

Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Chantal BONNET, Cyril CAPPE, Béatrice DE BORTOLI, Jérémie GOYEAU, Didier LANDES, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.

Excusée : Océane DERRIEN

Absent : Laurent MOURS

Pouvoirs : Océane DERRIEN à Jacques RIEMENSBERGER
Laurent MOURS à Cyril CAPPE

Secrétaire de séance : Christophe SCHLATTER

2 – ANALYSE DES DEVIS POUR LA CREATION D'UN BAC A COMPOST

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de la commune de s'engager dans une démarche de gestion durable des déchets verts et de favoriser le compostage.

À cet effet, il convient de faire l'acquisition d'un équipement adapté car l'ancien n'est plus en état. Des devis ont été transmis un devis pour la fourniture d'un bac à compost dans le bourg.

Monsieur le Maire précise que cette dépense s'inscrit dans la politique environnementale de la municipalité et que les fonds sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le devis présenté par l'entreprise Morand d'un montant de 2 814 € TTC ;
CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de s'équiper afin de réduire le volume de déchets organiques collectés ;

Décide à la majorité,

D'APPROUVER le devis de l'entreprise Morand pour un montant total de 2 814 € TTC.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cet achat.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 21 avril 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER



Commune de Lavergne
Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir : 2
Votants : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstention 2

L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIEMENSBERGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2026

Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Chantal BONNET, Cyril CAPPE, Béatrice DE BORTOLI, Jérémy GOYEAU, Didier LANDES, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET.

Excusée : Océane DERRIEN

Absent : Laurent MOURS

Pouvoirs : Océane DERRIEN à Jacques RIEMENSBERGER

Laurent MOURS à Cyril CAPPE

Secrétaire de séance : Christophe SCHLATTER

3 - DÉLÉGATIONS ÉTENDUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il est de l'intérêt d'une bonne administration communale de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions que la loi permet de lui confier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1 : Donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée de son mandat pour :

1. **Affectation des propriétés** : Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics.
2. **Tarifs et droits** : Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire et de menus produits.
3. **Marchés publics** : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %.
4. **Emprunts** : Procéder, dans la limite d'un montant maximum de 50 000€ par an, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et de réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 20 000 €.
5. **Assurances** : Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre.
6. **Régies** : Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires aux services.
7. **Virements de crédits** : Procéder, dans les limites fixées par l'article L. 2122-22 22° du CGCT, aux virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
8. **Dons et legs** : Accepter les dons et legs non grevés de conditions ou de charges.
9. **Aliénations immobilières** : Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
10. **Honoraires** : Fixer les rémunérations des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
11. **Alignement** : Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

12. **Préemption** : Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
13. **Actions en justice** : Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune.
14. **Accidents** : Régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux.
15. **Classes** : Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
16. **Reprise de concessions** : Décider de la reprise des concessions abandonnées dans le cimetière.
17. **Diagnostic archéologique** : Prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive.
18. **Droit de priorité** : Exercer au nom de la commune le droit de priorité foncier.
19. **Vente de bois** : Décider de la vente de produits de coupes de bois dans les forêts communales.
20. **Défense incendie** : Exercer les compétences relatives à la défense extérieure contre l'incendie.
21. **Numérique** : Prendre les décisions relatives aux infrastructures de réseaux de communications électroniques.
22. **Énergie** : Conclure les conventions relatives à l'installation d'ouvrages de production d'énergie renouvelable.
23. **Associations** : Renouveler l'adhésion aux associations dont la commune est membre.
24. **Subventions d'urgence** : Attribuer des subventions d'urgence dans les conditions fixées par la loi.
25. **Occupation du domaine public** : Délivrer les autorisations d'occupation du domaine public.
26. **Dépôts de marque** : Décider du dépôt d'une marque, d'un logo ou d'un nom de domaine internet.
27. **Offre des domaines** : Fixer le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés.
28. **Sécurité publique** : Exercer au nom de la commune le droit de transaction pour certaines contraventions.
29. **Vidéoprotection** : Engager les démarches pour l'installation de systèmes de vidéoprotection.
30. **Intercommunalité** : Conclure les conventions de mise à disposition de services ou de moyens entre la commune et l'EPCI.
31. **Exercer le droit de priorité** sur les terrains mis en vente par l'État ou des établissements publics.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire rendra compte de l'exercice de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 21 avril 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER



SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-six, le lundi 20 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de
En exercice : 15 la commune de LAVERGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session
Présents : 13 ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques
Pouvoir : 2 RIEMENSBERGER.
Votants : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2026
Pour : 15 Présents : Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane
Contre : 0 ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Chantal BONNET, Cyril CAPPE,
Abstention 0 Béatrice DE BORTOLI, Jérémy GOYEAU, Didier LANDES, Céline
MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina
TREMBLET.
Excusée : Océane DERRIEN
Absent : Laurent MOURS
Pouvoirs : Océane DERRIEN à Jacques RIEMENSBERGER
Laurent MOURS à Cyril CAPPE
Secrétaire de séance : Christophe SCHLATTER

4 –VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le budget primitif pour l'année 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après s'être assuré que les crédits ouverts sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2026 qui se traduit par un produit fiscal attendu de :

- 283 980 € dont les taux des taxes sont définis comme suit :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et donc de les porter à :

○	Taxe foncière (bâti)	35,28 %	→	226 956 €
○	Taxe foncière (non bâti)	56,59%	→	42 329 €
○	Taxe d'habitation	10,30%	→	10 784 €
○	CFE	16,03 %	→	3 911 €

Coefficient de variation : 1, 000000 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Lavergne, le 21 avril 2026

Le Maire,
Jacques RIEMENSBERGER



Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances. Le Maire ne prenant pas part au vote, se retire lors du délibéré.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Jacques RIEMENSBERGER, Jean MARBOUTIN, Christiane ROUJOL, Christophe SCHLATTER, Chantal BONNET, Cyril CAPPE, Béatrice DE BORTOLI, Jérémy GOYEAU, Didier LANDES, Céline MILLION, Patricia POURCHARESSE, Laurent SOUBRIE, Sabrina TREMBLET

Procurator(s) :

Océane DERRIEN à Jacques RIEMENSBERGER / Laurent MOURS à Cyril CAPPE

Étai(en)t absent(s) :

Laurent MOURS

Date de la convocation
07 avril 2026

Étai(en)t excusé(s) :

Océane DERRIEN

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Christophe SCHLATTER

__/__/__

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

et publication du

__/__/__

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 90 864,39

Recettes : 382 813,40

Fonctionnement

Dépenses : 809 961,01

Recettes : 809 961,01

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 90 864,39 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 382 813,40 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 809 961,01 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 809 961,01 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lavergne

Le Maire Jacques RIEMENSBERGER

le(s) secrétaire(s) de séance

